Substances et préparations dangereuses: aérosols (13ème modif. directive 76/769/CEE)

1993/0473(COD) - 15/12/1993 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement approuve la proposition de la Commission selon la procédure prévue par l'art. 143 de son règlement (procédure sans rapport).